

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 03 Mars 2025**

L'an deux mille Vingt cinq, le trois mars à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire, Daniel MATHIEU, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 février 2025.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseiller(e)s municipaux :**

**Présents** : Daniel MATHIEU, Nathalie VARIGNIER, Joël GROBAS, Dominique BESSON, Pascale AGATY, Sophie DUMAS, Jean -Pierre MONTJOUVENT, Lionel TALON, Monique PALLET.

**Absent** : Sandrine PERRIN

**Nombre de votants en début de séance : 9**

Mme Nathalie VARIGNIER est nommée secrétaire de séance.

=====

**1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025 :**

Mme Nathalie VARIGNIER apporte des modifications qui doivent être corrigées sur le procès verbal initial du 20 janvier 2025.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications.

**2) DELIBERATIONS :**

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2024 ARRETE PAR LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'OYONNAX.**

Les documents ont été distribués en avance avec les convocations.

Le compte de gestion est présenté par le Maire.

Il démontre un excédent de clôture 2024 de 34 598.72 € qui a été arrêté par la trésorerie d'Oyonnax. Celui ci est conforme au compte de la mairie.

Ce compte de gestion est voté par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

## **PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2024 DE LA COMMUNE D'ARANC.**

Le détail des recettes et des dépenses de fonctionnement est énuméré et commenté par le Maire.

Il en ressort :

En fonctionnement : **Recettes** : 420 486,74 €

**Dépenses** : 338 054,78 €

\_\_\_\_\_

+ 82 431,96 € avec un excédent de fonctionnement reporté  
2024 de 37 606,87 €.

En Investissement : **Recettes** : 32 789,05 €

**Dépenses** : 80 622,29 €

\_\_\_\_\_

- 47 833,24 €

Le Maire quitte la salle du conseil et Mme Nathalie Varignier, 1<sup>ère</sup> adjointe, fait voter le compte administratif.

Il est voté à l'unanimité des présents, soit 8 VOIX POUR.

## **PRESENTATION ET VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2024.**

Pour faire un équilibre budgétaire, le Maire propose de reporter 47 833,24 €.

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité des présents.

### **3) DECISIONS A PRENDRE :**

#### **ANALYSE ET VOTE DES DEVIS CONCERNANT LES PROJETS 2025.**

1) Elagage des arbres :

Sont concerné pour l'année 2025 : le tilleul de l'église des Pézières, le tilleul de la vierge du Mont d'Aranc et les grands arbres du parc municipal de l'auberge pour un budget de 3000 €.

Les autres arbustes du parc seront élagués en 2026 pour un budget de 3000 €.

2) Remplacement de l'horloge mère de l'église d'Aranc :

L'horloge mère qui commande les cloches et l'heure de l'église sera remplacée pour un montant de 2136,24 € TTC.

Est prévue une antenne qui permettra que l'horloge soit toujours à l'heure même en cas de coupure d'électricité pour un montant de 197 € TTC.

### 3) Jardinières derrière le monument aux morts d'Aranc :

Pour assurer la sécurité en évitant que les enfants marchent sur le mur et tombent sur le monument aux morts, 2 jardinières en pierre seront installées en remplacement de l'ancienne barrière métallique pour un montant de 1436,16 € TTC.

### 4) Chaises de la salle du conseil :

Les assises des chaises de la salle du conseil vont être refaites en matière anti feu et aqua clean pour un montant de 3 313 € TTC .Le coloris rubis a été choisi à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### 5) Réfection de la salle du conseil :

La salle du conseil sera rénovée avec une peinture finition velours et la pose d'un parquet flottant par l'entreprise Fuselli pour un montant de 11 278 € TTC.

### 6) Four de Rougemont :

La voûte et la sole du four de Rougemont sont en mauvais états, un trou d'homme a été fait par l'entreprise PST pour accéder au dessus de la voûte.

L'entreprise Frichemine a fait un devis pour un montant de 22 148 €. Ce projet de rénovation doit être subventionné par la Région et HBA. Si nous avons l'accord de subventions, ces travaux seront réalisés cette année.

L'ensemble de ces devis ont été acceptés par les membres du Conseil Municipal.

## **ECLAIRAGE PUBLIC PRESENTATION DES DEUX SOLUTIONS PROPOSEES PAR LE SIEA**

Il est à noter qu'une économie de 5000 € a été réalisée en 2024 suite à l'arrêt de l'éclairage public de 23h à 5h.

Le Conseil Municipal a étudié l'éclairage public sur la commune. Pour cette opération, la commune pourra bénéficier de subventions.

2 solutions ont été proposées par le SIEA :

- Le relamping (remplacement des ampoules des lampadaires existants et remplacement des luminaires où ce n'est pas possible de changer juste les ampoules par des leds) pour un coût total de 52 300 € avec un reste à charge pour la commune de 28 350 €.

OU

- La solution optimale par le remplacement total des points lumineux par des luminaires leds pour un montant total de 86 800 € avec un reste à charge pour la commune de 57 200 €.

La solution de relamping a été retenue avec 6 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE de Mr Mathieu Daniel et Mr Montjouvent Jean Pierre.

## VENTE DU PATURAGE DE RACLET

Le pâturage de Raclet a une superficie totale de 30 hectares, seule 15 hectares sont exploitables, le reste de la superficie est boisée.

Le terrain est géré aujourd'hui par l'AFP. Jusqu'à aujourd'hui, ce terrain était en location à Mr Viollet et a bénéficié d'aucun entretien.

Une proposition d'achat a été faite à la mairie par Lucas BESSON, habitant de la commune.

Mr Besson Dominique, n'a pas pris part au vote.

Suite au vote pour la vente de cette parcelle, il en est ressorti :

4 VOIX POUR, 2 CONTRE de Mr Talon Lionel et Mme Pallet Monique qui estiment ne pas avoir assez d'éléments, 2 ABSTENTIONS de Mme Dumas Sophie et Mme Agaty Pascale.

Le vote n'ayant pas eu la majorité, la décision sera rediscutée prochainement en attendant la décision de l'AFP qui doit recevoir des exploitants pour occuper les pâturages de Résinand, les Pézières et éventuellement le parc de Raclet.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1) FORD TRANSIT

La voiture FORD TRANSIT utilisée par l'employé communal est en très mauvais état et ne passera pas au contrôle technique. Les membres du conseil municipal décident de la remplacer par l'ancien fourgon pompier.

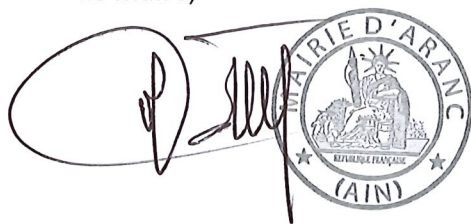
### 2) EPAREUSE ET BROYEUR COMMUNAL

Ce matériel ne sert plus au niveau de la commune. La commission travaux doit voir pour faire une opération blanche en donnant ce matériel en échange d'une remorque.

**Séance levée à 23h10.**

**Prochain Conseil Municipal, le 7 avril 2025 à 20h30.**

Le maire,



Daniel Mathieu

La secrétaire de séance



Nathalie VARIGNIER